

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 29 JANVIER 2024
DELIBERATION N°29012024-02

L'an deux mille vingt-trois, le 29 janvier à vingt heure trente, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Maison des Associations, sous la présidence de M. Jean-Claude SARTER, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 27
Nombre de conseillers représentés : 05
Date de convocation : le 19 janvier 2024

Nombre de conseillers présents : 19
Nombre de conseillers absents : 03

PRÉSENTS : Olivier BOURGEOIS, Céline BOURSIER, Marie-Grace CAPELLI, Benoit DUCHEMIN, Sébastien ESPINASSE, Marie-Aude GONON, Yannick GRADEL, Cécile HOOG, Olivier LEMPEREUR, Mathias LAVOLE, Karine LOCATELLI, Cédric MOREL, Véronique MOREL, Bertrand PICHON-MARTIN, Stéphane PUGLISI, Jean-Claude SARTER, Jean-Paul SIRAND-PUGNET, Danielle TALBOT, Isabelle TRICOT (19)

REPRESENTES : Nathalie HENNER a donné pouvoir à Céline BOURSIER, Claire GRANDJEAN a donné pouvoir à Bertrand PICHON-MARTIN, Roger LEVAYER a donné pouvoir à Jean-Paul SIRAND-PUGNET, Virginie ALLEGRET-CADET a donné pouvoir à Marie-Aude GONON, Romain DE WAELE a donné pouvoir à Isabelle TRICOT (05)

ABSENTS : Philippe THOMAS, Carole FROT-COUTAZ, Vanessa SEILLET (03)

SECRETAIRE : Jean-Paul SIRAND-PUGNET

OBJET : BAIL COMMERCIAL DE LOCATION DU PLATEAU DE L'ANCIENNE CURE DE VILLETTE

Rapporteur : Bertrand Pichon-Martin

Il est rappelé au Conseil Municipal que la Cure de Villette a fait l'objet de travaux et qu'un plateau technique destiné à accueillir des professionnels a été réalisé. Il est constitué de 3 pièces et peut être utilisé par une ou plusieurs entités pour y installer leurs bureaux. La commission chargée de ce dossier proposé au Conseil Municipal de fixer le montant du loyer mensuel à 750.00 € HT pour l'ensemble du plateau, consommation d'eau incluse. Les autres charges étant directement payées par le locataire. Le RDC restant affecté à l'utilisation des associations. Les greniers ne pourront être utilisés pour raisons de sécurité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **FIXE** le prix du loyer mensuel du plateau technique de l'ancienne Cure de Villette à 750.00 € HT par mois, consommation d'eau incluse.
- **AUTORISE** M. le Maire de signer tout document de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 01/02/2024

Reçu en préfecture le 01/02/2024

Publié le 01/02/2024

ID : 038-213804123-20240129-29012024_2-DE

Berger
Levrault

Le Maire



Jean-Claude SARTER



Ainsi délibéré les jour, mois et an que dessus.
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.
A Saint Laurent du Pont, le 29 janvier 2024

Le secrétaire de séance

Jean-Paul SIRAND-PUGNET

